



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-20761>

Département(s) de publication : 50

Annonce n° 25-20761

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Cherbourg-en-Cotentin

Correspondant : Arrivé Benoit, Maire

Adresse : 10 place Napoléon, B.P. 808 50108 Cherbourg en Cotentin

Coordonnées :

Téléphone : 0250701130

Courriel : contactcec.commandepublique@cherbourg.fr

Adresse internet : <http://www.cherbourg.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : MISE EN OEUVRE DE LA DEMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE :
FORMATION / ACTION - ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS

Section 3 - Caractéristiques du marché

Des variantes seront-elles prises en compte : Oui

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 15/04/2025 et jusqu'au 31/12/2025

Section 5 - Conditions relative au marché

Cautionnement et garanties exigés : Le présent marché ne prévoit pas de retenue de garantie

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le financement est assuré sur le budget principal du pouvoir adjudicateur. Une avance peut être accordée selon les modalités définies au CCAP. Délais de paiement fixés à 30 jours dans les conditions définies au CCAP - le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services : Les soumissionnaires doivent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de mandataire d'un groupement. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/03/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info> Valeur estimée hors TVA : 55 000,00 euro(s)
Lot 1 - ACCOMPAGNEMENT Lot 2 - FORMATION / ACTION Modalités d'ouverture des offres : Date: 17 mars 2025 Lieu : Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des

procédures de recours : Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur Leduc, BP 25086 14050
CaenCedex 4 Tél : 0231707272 Fax : 0231524217Mel : greffe.ta-caen@juradm.fr Organe chargé des
procédures de médiation : DIRECCTE DES PAYS DE LA LOIRE Comité consultatif interrégional de
règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics, 22 mail Pablo Picasso, BP 24209 44042
NANTES Cedex 1 Tél : 0253467983 Fax : 0253467979Mel : Paysdl.ccira@direccte.gouv.fr Précisions
concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé précontractuel : un référé précontractuel
pourra être exercé contre la procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce jusqu'à la
signature du contrat. Référé contractuel : un référé contractuel pourra être exercé contre la
procédure de passation, devant le tribunal administratif, et ce dans un délai de 31 jours, à compter de
la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou de 6 mois, à compter du lendemain du
jour de la conclusion du contrat si aucun avis d'attribution n'est publié ou si aucune notification de la
conclusion du contrat n'est effectuée. Recours de plein contentieux - recours pour excès de pouvoir :
ces recours pourront être exercés devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à
compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées / de la notification de décision
de rejet. La saisie du Tribunal Administratif de CAEN peut être effectuée par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Section 13 - Renseignements relatifs aux lots

Possibilité de présenter une offre pour l'ensemble des lots

- Lot(s) 1 - ACCOMPAGNEMENT
- Lot(s) 2 - FORMATION / ACTION

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/02/2025